



2015-24

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX PARTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018.**

**Attendu que :**

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence, il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :**

- Roche Ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la Programmation des travaux partielle dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**2015-25**

**DÉBITMÈTRES – BUDGET D’HONORAIRES ADDITIONNEL.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité approuve le budget additionnel pour le dossier des débitmètres. Le tout selon la proposition du 23 janvier 2015 soit \$ 1 015,19 plus taxes.

**2015-26**

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.**

Il est 19h11, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’assemblée soit levée.

---

Alain Dugas, maire

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
secrétaire-trésorière